

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE DOMART-SUR-LA-LUCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

OBJET : Arrêté provisoire de restriction de circulation du Vendredi 17 avril 2015 de 18h00 au Samedi 18 avril 2015 jusque 22 heures pour la Bourse aux plantes

Le Maire de la commune de DOMART-SUR-LA-LUCE (Somme)

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu le Code des Communes et notamment les Articles L.131-3 et L.131-4

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures à assurer la sécurité publique lors de ces manifestations par la « Société de Chasse Communale les Ulysses » de DOMART-SUR-LA-LUCE,

du Vendredi 17 avril 2015– 18heures au Samedi 18 avril 2015 jusque 22 heures

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de la manifestation susvisée, le Vendredi 17 avril 2015 à 18 heures au Samedi 18 avril 2015 jusque 22 heures, la circulation sera interdite :

- ***Rue du Moulin***
- ***Place Albert Testelin***

Article 2 : La circulation sera déviée conformément à la signalisation provisoire qui sera installée à cette occasion.

Article 3 : Cette interdiction ne concerne ni les riverains ni les particuliers qui auront obtenu une dérogation exceptionnelle.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de MONTDIDIER
- Monsieur le Directeur de la D.D.T.M. de PÉRONNE
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MOREUIL
- Aux intéressés pour information.

Fait à DOMART-SUR-LA-LUCE

Le 24 Février 2015

Le Maire,